BASE-BALL (18.2)

Les règlements de Base-ball Canada s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

MODIFICATIONS DE L'ASINB

1. L'ASINB recommande l'utilisation du Rawlings ROML comme balle de match.
2. La partie comprend sept (7) manches.
3. Pour les matchs de conférence de la saison régulière seulement, un match nul sera permis pour 1 point.
4. Les bâtons de bois seront utilisés dans les parties de l'ASINB.

Nombre de lancers : L'ASINB a adopté les règlements de la division 18U de Baseball Canada concernant le nombre de lancers, qui se trouve dans la section des règlements de baseball de l'ASINB.

Règlements régissant le lanceur:

a) Tous les membres d'une équipe peuvent jouer à la position de lanceur, et le gérant peut utiliser le nombre de lanceurs de son choix lors d'un match.

b) Les lanceurs ne sont pas autorisés à dépasser le nombre maximum de lancers autorisés par jour sur une période de 2 jours. Un lanceur ne peut lancer à 3 reprises au cours d'une journée. Par exemple, si un lanceur effectue 35 lancers le premier jour, il sera limité à 70 lancers le deuxième jour.

c) Un lanceur ne peut lancer lors de trois jours consécutifs que si le nombre de lancers de ses deux premiers jours combinés est inférieur à 40. Si le nombre total de lancers du jour 1 et du jour 2 est supérieur à 40, le lanceur doit prendre au moins un jour de repos. Un lanceur ne peut pas lancer lors de quatre jours consécutifs; il lui faut au moins un jour de repos. Un lanceur ne peut effectuer plus de 150 lancers au total sur 4 jours.

d) TOUS les lanceurs et les gérants doivent respecter les lignes directrices suivantes :

Nombre lancers	Jours de repos requis	Nombre lancers	Jours de repos requis
1-40	0	86-105	4 jours
41-55	1 jour	105	1 et 2 jour maximum
56-70	2 jours	150	4 jour maximum
71-85	3 jours		

e) Lorsqu'un lanceur a atteint le nombre maximum de lancers autorisés selon le seuil, il peut terminer la manche sans la pénalité des journées de repos pourvu qu'il ne lance pas à un autre frappeur. Dans ce cas, le nombre de lancers correspondant au seuil atteint sera indiqué au registre des lancers. L'entraîneur ou le gestionnaire doit informer l'arbitre avant le prochain lancer (le lancer qui irait au-delà du seuil). L'arbitre en informera alors le marqueur.

f) L'équipe locale calcule le nombre total de lancers effectués durant le jour civil en cours et détermine les périodes de repos requises à compter du jour civil suivant. Les athlètes ne doivent pas dépasser le nombre maximal de lancers par jour. Après chaque partie, le marqueur de l'équipe locale remplit les tableaux (en format PDF) et on les envoie au président de la conférence ou de la ligue. Ces tableaux DOIVENT être envoyés par courriel ou par télécopieur dans un délai de 24 heures.

Infractions relatives au nombre de lancers:

Toute infraction relative à n'importe quelle section du règlement concernant le nombre de lancers se soldera par le retrait de l'entraîneur-chef pour le match ne cours et une suspension additionnelle d'un match.

Nombre de parties allouées

Une équipe aura droit à un maximum de 12 parties (y compris les parties hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées durant les compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 12 parties allouées.

Dispositions spéciales

1. Le championnat de l'ASINB a lieu le *troisième* samedi d'octobre à compter de 10 h.
2. Si seulement un terrain est disponible :
   10 h 00 région hôtesse #1 c. région visiteuse #2
   13 h 00 région hôtesse #2 c. région visiteuse #1
   Match de championnat : *il ne peut s'écouler plus d'une (1) heure après le dernier match de la compétition provinciale .*
   Si deux champs sont disponibles, les deux matchs ont lieu à 10 h avec le match de championnat à 14 h.
3. L'équipe classée au premier rang est l'équipe locale. Si les deux équipes au premier rang se rendent en finale, l'équipe locale est déterminée par un tirage au sort.
4. Les programmes de base-ball et de softball ne doivent pas être classés comme des programmes parallèles; par conséquent, les filles sont admissibles.

Match suspendu durant des compétitions de conférence, régionales ou provinciales

a) Un match suspendu doivent être rejoués le plus tôt possible et recommencera à partir du moment exact de l'arrêt du match initial. La poursuite du match suspendu est considérée comme une continuation du match initial.
b) Un match se terminant par un pointage égal sera traité comme un match suspendu pourvu qu'il soit réglementaire (4 ½ ou 5 manches).

Règle de 10 points

Un match de base-ball prend fin à n'importe quel moment après cinq manches ou après quatre manches et demi lorsqu'une équipe tire de l'arrière par dix points ou plus et qu'elle a terminé son tour au bâton.

Calendriers

Chaque région établit son calendrier selon les règlements administratifs de l'ASINB. Le calendrier doit être approuvé par le directeur général.

Arbitres

Tous les matchs de ligue doivent être arbitrés par des arbitres de base-ball amateur qualifiés au Nouveau-Brunswick.

Protêts

En cas de question ou de protêt au cours d'un tournoi régional ou provincial, la décision du directeur du tournoi est définitive. Ce dernier prendra sa décision en se basant sur les règles de fonctionnement de l'ASINB.

Les protêts au cours de la saison régulière, s'il en est, seront traités comme il est indiqué dans le Manuel de l'ASINB.

Expulsions

Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou un entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régionaux ou provinciaux). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.